

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

### 1. OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### 2. PRODUIT

Nom du Produit : **EUROPEAN QUALITY BUSINESS LEADERS [ISIN : FR0007017801]**

Initiateur du PRIIP (Société de Gestion) : **TALENCE PATRIVAL**

Site web de la société de gestion : [www.talence-patival.fr](http://www.talence-patival.fr)

Appelez le +33 (0)3 20 51 92 93 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de TALENCE PATRIVAL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

TALENCE PATRIVAL est agréée en France sous le numéro GP 90-28 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EUROPEAN QUALITY BUSINESS LEADERS est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 01/04/2026

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### 3. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

**Durée** : La durée de vie du Produit est de 99 ans. La Société de Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs** : Le Produit EUROPEAN QUALITY BUSINESS LEADERS est un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum à 100% d'actions « EA ACC » (IE000V4JUNM1) du fonds maître, le compartiment COMGEST GROWTH EUROPE COMPOUNDERS de la SICAV COMGEST GROWTH PLC (le « fonds maître », ou le « compartiment »), et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion du Produit est identique à celui de son fonds maître, à savoir créer un portefeuille composé, de l'avis de la société de gestion du fonds maître, Comgest Asset Management International Limited, de sociétés de qualité et de croissance sur le long terme, qui ont leur siège social ou exercent la majeure partie de leurs activités en Europe. Il convient de noter que la performance du Produit sera inférieure à celle de son fonds maître en raison notamment de ses propres frais.

Le Produit est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Produit.

**Indicateur de référence** : L'indicateur de référence est le même que celui de son maître : MSCI Europe (Net Return) Index.

**Stratégie d'investissement** : Pour les besoins de l'objectif d'investissement, la société de gestion du fonds maître, Comgest Asset Management International Limited, entend investir dans des actions ou des titres assimilés à des actions, notamment des certificats de titres en dépôt, des actions privilégiées et des obligations convertibles en actions, émis par des sociétés européennes dont au moins les deux tiers seront cotés ou négociés sur des Marchés réglementés des États membres, de la Suisse et du Royaume-Uni.

Dans la mesure où les obligations convertibles en actions utilisées par la société de gestion du fonds maître comprennent un élément dérivé, elles seront traitées conformément aux dispositions de la procédure de gestion du risque de la société de gestion du fonds maître.

La société de gestion du fonds maître peut également investir dans des titres de créance et d'autres types de valeurs mobilières, dès lors que la société de gestion du fonds maître estime qu'il en va de l'intérêt du compartiment Comgest Growth Europe Compounders ou qu'un positionnement défensif est indiqué. L'investissement dans des titres de créance se limitera aux obligations d'État, telles que des titres émis ou garantis par le gouvernement d'un pays européen. Les titres de créance seront d'une qualité suffisante pour être notés investment grade par une agence de notation réputée, comme Standard & Poor's ou Moody's. Ils peuvent être à taux fixe ou variable.

Sous réserve des dispositions de la loi et des conditions imposées par la Banque centrale d'Irlande, le compartiment Comgest Growth Europe Compounders peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans d'autres compartiments de la SICAV, pour autant que cet investissement soit compatible avec l'objectif et les politiques du compartiment Comgest Growth Europe Compounders.

La société de gestion du fonds maître investira au moins deux tiers des actifs du compartiment Comgest Growth Europe Compounders en titres émis par des sociétés ou des gouvernements qui ont leur siège social ou exercent la majeure partie de leurs activités en Europe, ou garantis par des États européens.

**Affectation des revenus** : capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées** : capitalisation

**Investisseurs de détail visés** : Tous les souscripteurs, en contrepartie d'un risque de perte en capital. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « Souscripteurs concernés ». L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

Ce Produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une U.S. Person telle que définie dans le Prospectus.

**Informations pratiques** :

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Les demandes de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée hebdomadairement sur les cours de clôture du vendredi (J) (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français). Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures, le jour de détermination de la valeur liquidative

Les derniers documents réglementaires, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés, le Règlement, le dernier Rapport Annuel, le dernier Rapport périodique ainsi que la dernière Valeur Liquidative et les données relatives aux scénarios de performance et aux performances passées depuis la création du Produit, sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de la Société de Gestion, à l'adresse suivante : TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne, 59290 Wasquehal, par mail à l'adresse suivante : [contact@talence-patival.fr](mailto:contact@talence-patival.fr) ou sur le site internet de la société de gestion : [www.talence-patival.fr](http://www.talence-patival.fr) Les derniers documents réglementaires relatifs à l'OPCVM maître, le compartiment COMGEST GROWTH EUROPE COMPOUNDERS de la SICAV COMGEST GROWTH PLC, c'est à dire le Prospectus, le Document d'Informations Clés et les rapports et comptes périodiques sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de : Comgest Asset Management International Limited, 46 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 WK60, Irlande, Tel : +353 1 631 0100, mail : [DL-Dublin-Compliance@comgest.com](mailto:DL-Dublin-Compliance@comgest.com) et sur le site internet de la société de gestion : [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

#### 4. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

##### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque) :

**Risque de contrepartie lié au dépositaire :** Le Produit est soumis à un risque de contrepartie lié au dépositaire lorsque les espèces sont détenues par celui-ci. Ce risque résulte du fait que, en cas d'insolvabilité du dépositaire, la négociation du Produit pourrait être gravement perturbée, entraînant potentiellement d'importantes pertes.

**Risque de liquidité :** Il s'agit du risque de rencontrer des difficultés à réaliser des actifs ou à mobiliser des fonds pour honorer les engagements du Produit liés à des instruments financiers.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

##### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS EXEMPLE D'INVESTISSEMENT : 10 000 €			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	<b>6 130 EUR</b>	<b>5 690 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-38,7 %	-10,7 %
<b>Défavorable</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	<b>7 740 EUR</b>	<b>8 690 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-22,6 %	-2,8 %
<b>Intermédiaire</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	<b>9 940 EUR</b>	<b>11 010 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-0,6 %	+1,9 %
<b>Favorable</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	<b>13 810 EUR</b>	<b>13 790 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	+38,1 %	+6,6 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

#### 5. QUE SE PASSE-T-IL SI TALENCE PATRIVAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

#### 6. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

##### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- > qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- > 10 000 EUR sont investis.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS
<b>Coûts totaux</b>	<b>580 EUR</b>	<b>2 015 EUR</b>
Incidence des coûts annuels (*)	5,8 %	3,5 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de + 5,43 % avant déduction des coûts et de + 1,94 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Investissement de EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00 % du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le Produit vous informera des coûts réels. Le Produit ayant prévu un mécanisme de droits d'entrée ajustables, d'autres coûts sont susceptibles d'être prélevés selon des modalités particulières (se référer au Prospectus pour davantage d'informations sur ces droits).	(Jusqu'à) 200 EUR et selon dispositions particulières
<b>Coûts de sortie</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00 % du montant investi. Le Produit ayant prévu un mécanisme de droits de sortie ajustables, d'autres coûts sont susceptibles d'être prélevés selon des modalités particulières (se référer au Prospectus pour davantage d'informations sur ces droits).	(Jusqu'à) 100 EUR et selon dispositions particulières
<b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	2,63 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	263 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Il n'y a pas de frais de transaction pour ce Produit.	Néant
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)</b>	0,17 % Description : 10 % TTC de la surperformance du Produit au-delà de la performance du MSCI Europe NR (EUR), l'Indicateur de référence. En cas de surperformance de l'action du Produit par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	17 EUR

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement.

## 7. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANNÉES

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement, étant précisé que le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français) avant 12 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

## 8. COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier : TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal, France ou par email : [reclamation@talence-patival.fr](mailto:reclamation@talence-patival.fr)

Les modalités relatives au droit pour tout investisseur de porter une réclamation ou d'exercer un recours collectif sont détaillées dans la Politique de traitement des réclamations de TALENCE PATRIVAL, accessible à partir du lien suivant : [www.talence-patival.fr/informations-reglementaires](http://www.talence-patival.fr/informations-reglementaires)

Dans le cas où vous auriez formulé une réclamation à laquelle TALENCE PATRIVAL ne parviendrait pas à apporter une réponse satisfaisante, vous pouvez recourir au service du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») par formulaire électronique, en consultant le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), ou par courrier à l'attention du Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02.

## 9. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

**Scénarios de performance** : Vous pouvez obtenir les derniers scénarios de performance via le site internet [www.talence-patival.fr](http://www.talence-patival.fr).

**Performances passées** : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet [www.talence-patival.fr](http://www.talence-patival.fr).

Les derniers documents réglementaires, en ce compris les données relatives aux scénarios de performance et aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles auprès de la Société de Gestion : par courrier auprès de TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal, France ou par email : [contact@talence-patival.fr](mailto:contact@talence-patival.fr)

Les derniers documents réglementaires relatifs à l'OPCVM maître, le compartiment « COMGEST GROWTH EUROPE COMPOUNDERS » de la SICAV « COMGEST GROWTH PLC », en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés et les rapports et comptes périodiques sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de : Comgest Asset Management International Limited - 46 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 WK60, Irlande, mail : [DL-Dublin-Compliance@comgest.com](mailto:DL-Dublin-Compliance@comgest.com) et sur le site internet de la société de gestion : [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Plafonnement des ordres de rachats (« gates ») : afin d'assurer un traitement équitable des porteurs et dans l'intérêt exclusif de ces derniers, la Société de Gestion peut être amenée à plafonner ou suspendre provisoirement les ordres de rachats dans des circonstances exceptionnelles de liquidité. Ces mesures sont précisées dans le Prospectus du Produit.

En outre, le Produit relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Disclosure »). En ce sens, le Produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales sans pour autant viser l'investissement durable.

Davantage d'informations relatives à la finance durable sont disponibles à partir du lien suivant : [www.talence-patival.fr/informations-reglementaires](http://www.talence-patival.fr/informations-reglementaires). Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce Document d'Informations Clés est mis à jour annuellement.